

Besançon, le 15 septembre 2017

académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs

éducation
nationale

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux de
L'Éducation Nationale du Doubs
à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école publiques et privées
Sous couvert de
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale
des circonscriptions du département du Doubs

Service Intérieur

Objet : Sécurisation des établissements scolaires et posture Vigipirate

Dossier suivi par
Odile SAUVAGE-BACOU
Téléphone
03 81 65 48 50
Télécopie
03 81 65 48 92
Mél.
[referent-surete.dsden25@ac-
besancon.fr](mailto:referent-surete.dsden25@ac-besancon.fr)

26 avenue de
l'Observatoire
25030 Besançon
cedex

Depuis la rentrée 2016, tous les établissements ont été sensibilisés aux modalités visant à renforcer la sécurité dans un contexte de menace terroriste très élevé.

Parmi les mesures prévues, il convient de mettre à jour les Plans Particuliers de Mise en sûreté (P.P.M.S) « attentat-intrusion », de transmettre les plans de chaque établissement à l'autorité académique et de mettre en œuvre les mesures Vigipirate.

1 – Mise à jour des PPMS :

Au mois de juin dernier une campagne de collecte des Plans Particuliers de Mise en sûreté (P.P.M.S.) « risques majeurs », P.P.M.S. « attentat-intrusion » et des plans des écoles a été lancée par mes services, conformément aux dispositions de l'instruction du 12 avril dernier.

Pour les écoles qui n'ont pas encore communiqué les documents demandés sous format PDF, je vous remercie de bien vouloir les envoyer dès que possible.

A chaque nouvelle année scolaire, les P.P.M.S. doivent être actualisés et transmis à la D.S.D.E.N. du Doubs.

Pour vous permettre d'élaborer votre P.P.M.S « attentat-intrusion », vous trouverez en pièce jointe, le document type au format modifiable.

Par ailleurs, cette instruction met l'accent sur la réalisation d'un exercice « attentat-intrusion ». Dans ce cadre, le scénario à retenir et des instructions relatives à la date précise de l'exercice vous seront adressés ultérieurement.

2 – Mise à jour du diagnostic de mise en sûreté :

Cette même instruction prévoit la mise en œuvre du diagnostic de mise en sûreté : vous trouverez en fichier joint l'annexe constituant la fiche d'aide au diagnostic (annexe 4 de l'instruction du 12 avril 2017).

Je vous rappelle que les diagnostics de sécurité doivent eux aussi être actualisés et portés à la connaissance de mes services.

L'ensemble des documents (P.P.M.S, plans, diagnostic de mise en sûreté, diagnostic de sécurité) doit être transmis en utilisant la boîte de messagerie dédiée : referent-surete.dsden25@ac-besancon.fr



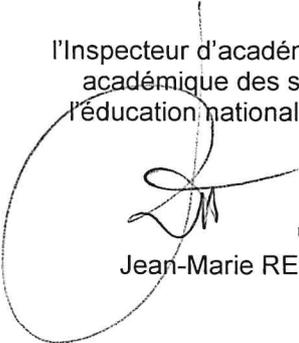
3 – Posture Vigipirate rentée 2017 :

L'ensemble du territoire est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Les recommandations en vigueur jusqu'alors sont pérennisées au sein des établissements scolaires. Vous trouverez en annexe, le descriptif des mesures Vigipirate.

2/2

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

l'Inspecteur d'académie, directeur
académique des services de
l'éducation nationale du Doubs



Jean-Marie RENAULT

Pièces jointes :

- document type PPMS « attentat-intrusion »
- annexe 4 de l'instruction du 12 avril 2017
- descriptif des mesures Vigipirate

Copie pour information :

Préfecture – Cabinet
Rectorat – Cabinet
Rectorat - Secrétariat général
Rectorat – Conseiller technique sécurité
Rectorat – Conseiller académique de prévention
M. le Directeur interdiocésain de l'Enseignement Catholique